



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2020-20-68 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone I2690

La grille des spécifications applicable à la zone I2690, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de la classe d'usages P403 - Approvisionnement et traitement des eaux (usines, étangs) et des spécifications afférentes à cette classe d'usage indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 23 février 2021

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1ER AVRIL 2021